

**GHS
FICHE SIGNALÉTIQUE**

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT		
FABRICANT/FOURNISSEUR GNB Industrial Power Une division d'Exide Technologies 3950 Sussex Avenue Aurora, IL 60504-7932 U.S.A.	APPELLATION CHIMIQUE/COMMERCIALE (telles que stipulées sur l'étiquette)	*Batterie au plomb inversable Batterie au plomb-acide à régulation par soupape UN2800
POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE: Contact principal: Assistance Exide SDS +1 (770) 421-3485 Contact secondaire: Joe Bolea (423) 989-6377 Joe Kumper (678) 566-9380 Fred Ganster (610) 921-4052		ID DU PRODUIT FAMILLE CHIMIQUE CLASSIFICATION EN CAS D'URGENCE Aux États-Unis Appeler CHEMTREC (800) 424-9300 (703) 527-3887 – Frais virés Communication Intervention Urgence 24 heures/ Demander le Coordonnateur Environnement Au Canada Appeler CANUTEC (888) 226-8832, (613) 996-6666 ou *666 sur un Cellulaire
II. IDENTIFICATION DES DANGERS		
		
Mot d'avertissement: Danger		
Catégorie:	Codes GHS	Description
Santé: STOT RE 2 Toxicité aiguë 4 Repr. 1A Corr. cutanée 1A Gaz inflam. 1 Carc 1B (Cadmium) Aquatique chronique 1 Aquatique aiguë 1	H302/H312/H332 H314 H315/H318 H302/H313/H332 H350 H360 H373 H220 H203 H410 P260 P314 P301/330/331 P303/361/353 P304/340 P305/351/338 P311 H362	Nocif en cas d'ingestion, par inhalation ou par contact avec la peau. Pluies provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Cause une irritation de la peau, des lésions oculaires graves. Contact avec les composants internes peut causer de l'irritation ou des brûlures graves. Peut provoquer le cancer s'ils sont ingérés ou inhalés. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître en cas d'ingestion ou d'inhalation. Cause des dommages de système nerveux central, le sang et les reins en cas d'exposition prolongée ou répétée en cas d'ingestion ou d'inhalation. Gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Peut former un mélange air/gaz explosif durant la charge. Explosifs, incendie, explosion ou danger de projection. Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables. Ne pas respirer les poussières/fumée/gaz/vapeurs/pulvérisation de brouillard. Si exposés/concernés, ou si vous ne vous sentez pas bien consulter un médecin/conseils. EN CAS D'INGESTIONS OU CONSOMM ÉÉS: Rincez la bouche. Ne pas faire vomir. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien. SI LES VÊTEMENTS OU LA PEAU (OU SÈCHE): Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincez la peau avec de l'eau/douche. EN CAS D'INHALATION: Sortez la personne à l'air frais et garder confortable pour respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présents et faciles à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou votre médecin. Peut-être nocif pour les enfants allaités.
Manipulation:	P210 P260 P264 P280 P403 P405 P391 P273 P501	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes ouvertes/des surfaces chaudes. Défense de fumer Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains après toute manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et des protections pour le visage/les yeux. Placer dans un endroit verrouillé Stocker sous verrou. Recueillir les déversements Éviter le rejet dans l'environnement Éliminer les contenus/contenants conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
AVERTISSEMENT : Les batteries soumises à un chargement abusif à des courants élevés excessifs pendant des périodes prolongées sans bouchons d'aération peuvent créer une atmosphère environnante du brouillard d'acide inorganique puissant offensif contenant de l'acide sulfurique.		
Réactivité: Matériaux organiques, chlorates, carbures, fulminates, eau, métaux en poudre. Réagit violemment avec de l'eau générée de la chaleur Corrosif pour les métaux. Agents oxydants forts, peroxyde d'hydrogène, acides		

III. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	% / pds
Composants inorganiques de:		
Plomb	7439-92-1	67-77
Antimoine	7440-36-0	0,2-0,4
Cadmium	7440-43-9	0,2-0,3
Cuivre	7440-50-8	<1
Étain	7440-31-5	<0,2
Électrolyte: solution acide sulfurique/eau	7664-93-9	18-23
Matériau du boîtier: Polypropylène	9003-07-0	2-5
Séparateur:	S/O	2-3

Remarque:

Le plomb inorganique et l'électrolyte (solutions d'eau et d'acide sulfurique) sont les composants principaux de toutes les batteries fabriqués par Exide Technologies ou ses filiales. Les autres ingrédients peuvent être présents selon le type de batterie. Le polypropylène est le matériau principal du boîtier des batteries commerciales et de l'industrie automobile. L'électrolyte dans ce produit est anti-écoulement et complètement absorbé dans une matrice solide.

IV. PREMIERS SECOURS

Prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la santé et la sécurité avant de tenter de porter secours à une victime et de donner les premiers soins.

- Inhalation:** Électrolyte: Placer à l'air frais immédiatement. Si la personne respire difficilement, lui administrer de l'oxygène.
Composés au plomb: Retirer de l'exposition, faire des bains de bouche, laver le nez et les lèvres; consulter un médecin.
Composés au cadmium: Fournir une assistance respiratoire, le cas échéant
- Contact avec la peau:** Électrolyte: Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes minimum; enlever les vêtements contaminés, y compris les chaussures. Ne pas remettre avant les avoir fait nettoyer. Si l'acide a éclaboussé les chaussures, les enlever et les jeter si elles contiennent du cuir.
Composés au plomb/cadmium: Laver immédiatement avec de l'eau savonneuse. Aucun des métaux n'est pas absorbé par la peau.
- Contact oculaire:** Électrolyte et composés au plomb/cadmium: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes; consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion :** Électrolyte: Donner de grandes quantités d'eau à boire; **ne pas** induire de vomissement; consulter un médecin.
Composés au plomb/cadmium: Consulter immédiatement un médecin.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

- Point éclair:** Sans objet
- Limites d'inflammabilité:** LEL = 4,1 % (hydrogène dans l'air) ; UEL = 74,2 %
- Agent d'extinction:** CO₂; mousse; poudre extinctrice

Procédures de lutte contre les incendies:

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Faire attention aux éclaboussures d'acide pendant l'application de l'eau et porter des vêtements, des gants, une protection du visage et des yeux résistants à l'acide. Si les batteries sont en cours de chargement, couper l'alimentation à l'équipement de chargement mais prendre note que les chaînes des batteries connectées en série peuvent présenter un risque de chocs électriques même si l'équipement de chargement est hors tension.

Produits de combustion dangereux:

En fonctionnement ou pendant le chargement, les batteries génèrent et dégagent de l'hydrogène et de l'oxygène inflammables (l'hydrogène est hautement inflammable et l'oxygène supporte la combustion). Il faut toujours supposer qu'elles contiennent de ces gaz qui, si allumés par une cigarette, une flamme nue ou une étincelle, peuvent engendrer une explosion de batterie avec dispersion de fragments de boîtier et d'électrolyte liquide corrosif. Suivre soigneusement les instructions du fabricant pour l'installation et le service. Tenir à l'écart toutes les sources d'allumage de gaz et ne pas permettre le contact des articles métalliques avec les bornes négatives et positives d'une batterie en même temps.

VI. MESURES DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Enlever les matériaux combustibles et toutes les sources d'allumage. Interrompre le flux des substances et contenir le déversement en le retenant avec du carbonate de sodium, etc. Neutraliser avec soin le déversement avec du carbonate de sodium, etc. S'assurer que le mélange est neutralisé et ramasser les résidus et placer dans un tambour ou dans d'autres conteneurs appropriés avec une étiquette indiquant « contient des déchets dangereux » ou (en cas de doutes, contacter le distributeur concernant les procédures appropriées à l'étiquetage). Éliminer comme déchets dangereux. En cas de fuite de la batterie, la placer dans un sac en plastique solide. Porter des bottes résistant à l'acide, un masque facial, des lunettes de protection anti-éclaboussures et des gants résistant à l'acide. **Ne pas laisser d'acide se déverser dans les égouts.** L'acide doit être éliminé selon les conditions nationales, régionales et locales. Consulter un organisme environnemental local et/ou l'agence nationale responsable de l'environnement.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Les batteries simples ne posent pas de risques de chocs électriques mais les chaînes des batteries connectées dépassant trois unités de 12 V peuvent représenter un danger. Les batteries sont étanches - potentiel à l'exposition aux contenus uniquement pendant le recyclage ou si le boîtier extérieur est fissuré ou endommagé.

Entreposage:

Placer les batteries sous le toit dans des zones fraîches, sèches, bien ventilées qui sont séparées des matériaux incompatibles et des activités qui pourraient générer des flammes, des étincelles ou de la chaleur. Tenir à l'écart des objets métalliques qui pourraient relier les bornes sur une batterie et créer un court-circuit dangereux.

Chargement:

Il y a un risque potentiel de chocs électriques de l'équipement de chargement et des chaînes des batteries connectées en série, qu'il y a chargement ou non. Couper le courant aux chargeurs qui ne sont pas utilisés et avant de déconnecter tout circuit. Les batteries en cours de chargement génèrent et dégagent de l'hydrogène inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Maintenir les bouchons d'aération des batteries en place. Interdire de fumer et éviter la création des flammes et des étincelles dans les alentours. Porter une protection pour le visage et les yeux lorsque les batteries sont en cours de chargement dans les environs.

VIII. CONTRÔLES AUX EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédient:	Limites d'exposition professionnelles (mg/m ³)					
	É.-U OSHA	É.-U ACGIH	É.-U NIOSH	Québec VEA	Ontario LEP	UE LEP
Formes inorganiques de:						
Plomb	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,15(b)
Antimoine	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,5(b,e)
Cadmium	0,005	0,002(b)	0,0025Ca(d)	0,025	0,01	0,01(f)
Cuivre	1	1	1	1	1(a)	0,1(g)
Étain	2	2	2	2	2	2(f)
Électrolyte (solution acide sulfurique/eau)	1	0,2	1	1	0,2	0,05(c)

REMARQUES

- (a) comme poussières/brouillards Ca cancérigène
- (b) comme aérosol inhalable
- (c) fraction thoracique
- (d) cancérigène professionnel potentiel.
- (e) Basé sur les LEP de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, des Pays-Bas, de la Suisse, du Royaume Uni
- (f) basé sur la LEP de la Belgique
- (g) Basé sur la LEP des Pays-Bas

Contrôles techniques (ventilation):

Entreposer et manipuler dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation mécanique, les composants doivent résister à l'acide. Manipuler les batteries avec soin. S'assurer que les bouchons d'aération sont bien placés. En cas de dommage du boîtier de la batterie, éviter tout contact physique avec les composants internes. Porter des vêtements protecteurs, une protection des yeux et du visage lors du chargement ou de la manipulation des batteries. Procéder selon les recommandations du fabricant lors de l'empilage ou la mise sur palette. Ne pas laisser de matériaux métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes positives et négatives des batteries. Utiliser un porteur de batterie pour soulever une batterie ou placer les mains aux coins opposés pour éviter tout déversement de l'acide par les événements. Éviter tout contact avec des composants internes des batteries.

Pratiques d'hygiène:

Bien se laver les mains après toute manipulation des batteries avant de manger ou de fumer.

Protection respiratoire (approuvée par NIOSH/MSHA):

Non requis dans des conditions normales. En cas de concentrations de brouillards d'acide sulfurique connues comme dépassant LEA, utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH ou MSHA.

Protection cutanée:

Non requise dans des conditions normales. Si le boîtier de la batterie est endommagé, utiliser des gants en plastique ou caoutchouc résistant à l'acide avec manchettes jusqu'au coude, un tablier, des vêtements et des bottes résistants à l'acide.

Protection oculaire:

Non requise dans des conditions normales. En cas de dommage du boîtier de la batterie, porter des lunettes protectrices contre les produits chimiques ou un masque facial.

Autre protection:

Dans les zones où les solutions d'eau ou d'acide sulfurique sont manipulées dans des concentrations supérieures à 1 %, fournir des bassins oculaires d'urgence et des douches avec une quantité d'eau illimitée.

IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES - ÉLECTROLYTE

Point d'ébullition à 760 mm Hg	98 à 113 °C	Gravité spécifique à 25 °C (H ₂ O=1)	1,1394 à 1,3028
Points de fusion	Sans objet	Tension de vapeur (mm Hg)	13,5 à 20,8
% solubilité dans l'eau	100	pH	Supérieur à 1
Taux d'évaporation (Acétate de butyle =1)	Moins de 1	Densité de vapeur (AIR=1)	Supérieur à 1
Apparence et odeur (seuil)	Acide sulfurique: Un liquide clair avec une odeur piquante, pénétrante, âcre. Une batterie est un article fabriqué; sans odeur apparente.	Viscosité	Sans objet
Coefficient de partage octanol/eau (K _{ow})	Sans objet	% volatiles par volume à 21 °C	Sans objet

Remarque: Les propriétés susmentionnées reflètent une concentration d'acide entre 20 et 40 %.

X. DONNÉES RELATIVES À LA STABILITÉ ET À LA RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Surcharge prolongée et courant surchauffant; étincelles et autres sources d'allumage.

Incompatibilités: (matériaux à éviter)

Électrolyte: Tout contact des matériaux combustibles et organiques peut engendrer un incendie et une explosion. Ils réagissent tous violemment avec de forts agents réducteurs, la plupart des métaux, des carbures, des chlorates, des nitrates et picrate, des gaz de trioxyde de soufre, des oxydants forts et de l'eau. Le contact avec les métaux peut dégager des vapeurs toxiques de dioxyde de soufre ainsi que de l'hydrogène inflammable. Pas de préoccupation concernant l'impact mécanique.

Composés du plomb: Éviter tout contact avec des acides et des bases, forts, des halogénures, des halogènes, du nitrate de potassium, permanganate, peroxydes, hydrogène naissant, potassium, carbures, sulfides, phosphores, soufre et agents réducteurs.

Composés du cadmium: oxydants forts, soufre, sélénium et tellure élémentaires

Produits dangereux de décomposition:

Électrolyte: Trioxyde de soufre, monoxyde de carbone, buée d'acide sulfurique, dioxyde de soufre, sulfide d'hydrogène, hydrogène.

Composés au plomb/cadmium: Les températures supérieures au point de fusion peuvent produire de la fumée, de la vapeur ou de la poussière métalliques toxiques; tout contact avec un acide forts ou base.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas

XI. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'entrée:

Électrolyte: Dangereux à toutes les voies d'entrée. Dans des conditions normales d'utilisation, des vapeurs et des buées d'acide sulfurique ne sont pas générées. Des vapeurs et de la buée d'acide sulfurique peuvent être générées en cas de surchauffe, d'oxydation du produit ou autre traitement ou dommage.

Composés au plomb/cadmium: Une exposition dangereuse peut survenir uniquement lorsque le produit est chauffé à une température supérieure au point de fusion, qu'il est oxydé ou traité ou endommagé d'une manière quelconque engendrant de la poussière, de la vapeur ou des fumées.

Toxicité aiguë:

DL₅₀ par inhalation: Électrolyte: CL₅₀ rat: 375 mg/m³; CL₅₀: cobaye: 510 mg/m³

Plomb élémentaire: Estimation de toxicité aiguë = 4500 ppmV (basé sur du plomb d'œuvre)

Cadmium élémentaire: LC₅₀ (2h) rat: <132 mg/m³

Oral DL₅₀:

Électrolyte: rat: 2140 mg/kg

Plomb élémentaire: Estimation de la toxicité aiguë (ETA) = 500 mg/kg du poids corporel (basée sur du plomb d'œuvre)

Cadmium élémentaire: DL₅₀ rat: 2330 mg/kg

Inhalation :

Électrolyte: La respiration de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut entraîner de graves irritations respiratoires.

Composés au plomb/cadmium: L'inhalation de la poussière ou de brouillard de plomb peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

Ingestion:

Électrolyte: Peut entraîner une grave irritation des tissus de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Composés au plomb/cadmium: Une ingestion grave peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée ainsi que des terribles crampes. Cela peut entraîner rapidement une toxicité systémique. Une ingestion grave doit être traitée par un médecin.

Contact avec la peau:

Électrolyte: Irritations graves, brûlures et ulcérations. L'acide sulfurique n'est pas absorbé par la peau et n'est pas un sensibilisateur dermique.

Composés au plomb/cadmium: Pas facilement absorbé par la peau.

Contact oculaire :

Électrolyte: Irritations graves, brûlures, dommage de la cornée, cécité.

Composés au plomb/cadmium: Peut causer de l'irritation aux yeux.

Produits synergiques:

Électrolyte: Aucun produit synergique connu

Composés du plomb: Des effets synergiques ont été remarqués avec les métaux lourds (arsenic, cadmium, mercure), N-nitroso-N-(hydroxyéthyl)éthylamine, N-(4-fluoro-4-biphényle)acétamide, 2-(nitrosoéthylamine)éthanol et benzo[a]pirène.

Cuivre: L'exposition au cadmium alimentaire, au fer ferreux, et à l'étain stanneux peut réduire l'absorption du cuivre

Composés du cadmium: augmentation de l'accumulation de cadmium dans les tissus du cerveau lorsqu'il est ingéré avec de l'éthanol.

Antimoine: Aucun effet synergique détecté.

Étain: Affecte le métabolisme de divers minéraux essentiels, tels que le zinc, le cuivre et le fer

Informations supplémentaires:**États pathologiques généralement aggravés par exposition:**

Une surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut endommager les poumons et aggraver les états pulmonaires. Tout contact de l'électrolyte (solution d'eau et d'acide sulfurique) avec la peau peut aggraver les maladies cutanées, telles qu'eczéma et dermatite de contact. Tout contact de l'électrolyte (solution d'eau et d'acide sulfurique) avec les yeux peut endommager la cornée et/ou entraîner une cécité. Le plomb et ses composés peuvent aggraver certaines formes de maladies des reins, du foie et de maladies neurologiques.

Données supplémentaires sur la santé:

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux dans ce produit, sont incorporés dans le corps principalement par inhalation et par ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités en prenant des précautions adéquates telles que la ventilation et la protection des voies respiratoires (voir la section VIII). Suivre les bonnes pratiques en matière d'hygiène personnelle pour éviter l'inhalation et l'ingestion: se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de fumer ou de quitter le lieu de travail. Tenir les vêtements contaminés en dehors des zones non-contaminées ou porter des vêtements de protection dans ces zones. Limiter l'utilisation et la présence de la nourriture, de tabac et de produits cosmétiques dans les zones non contaminées. Les vêtements et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans des zones désignées et ne jamais être ramenés à la maison ni lavés avec des vêtements personnels non contaminés.

Ce produit est destiné à un usage industriel et doit être tenu à l'écart des enfants et de leur environnement.

XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Comportement dans l'environnement: le plomb est très persistant dans le sol et les sédiments. Aucune donnée sur la dégradation de l'environnement. Mobilité de plomb métallique entre les compartiments écologiques lente. Bioaccumulation de plomb se produisant chez les animaux aquatiques et terrestres et les plantes, mais peu de bioaccumulation par ce produit par la chaîne alimentaire. La plupart des études incluent des composés de plomb et non du plomb élémentaire.

Toxicité environnementale: Toxicité aquatique:

Acide sulfurique: CL₅₀ de 24 h, poissons d'eau douce (*Brachydanio rerio*): 82 mg/L

CMEO de 96 h, poissons d'eau douce (*Cyprinus carpio*): 22 mg/L

Plomb: CL₅₀ de 48 h (modélisé pour des invertébrés aquatiques): <1 mg/L, basé sur du plomb d'œuvre

Cadmium: CL₅₀ de 96 h, poissons d'eau douce (*Jordanella floridae*): 1,5-2,5 mg/L

XIII. INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

É.-U

Acide sulfurique: Neutraliser selon les instructions susmentionnées relatives à un déversement, ramasser les résidus et placer dans un conteneur étiqueté indiquant qu'il contient des déchets dangereux. Éliminer comme des déchets dangereux. En cas de doute sur les procédures d'étiquetage, appeler le distributeur de batteries local ou un contact indiqué. NE PAS JETER D'ACIDE CONTAMINÉ AU PLOMB DANS LES ÉGOUTS.

Batteries usées: Envoyer à une fonderie de plomb secondaire pour recyclage selon le règlement fédéral, de la province et local.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TERRESTRE - US-DOT/CAN-TDG/UE-ADR/APEC-ADR:**

Batteries, humide, étanche

UN 2800, 8, PG III

Étiquette: "NON-DÉVERSANTE/ÉTANCHE" ou "BATTERIE NON-DÉVERSANTE/ÉTANCHE"

Pour les États-Unis, voir 49 CFR 173.159.

VOIE AÉRIENNE - ICAO-IATA:

Pour les envois aériens, se reporter à la disposition spéciale A67 des règlements sur les marchandises dangereuses de l'IATA ainsi qu'aux instructions d'emballage 872.

VOIE MARITIME- IMO-IMDG:

Pour les envois maritimes, se reporter à la disposition spéciale 238 de l'IMDG ainsi qu'aux instructions d'emballage P003.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES:

- La batterie non-déversante (étanche) est conforme à la provision stipulée dans 49 CFR 173.159. Ne doit pas porter de numéro d'identification ni d'étiquette pour substances dangereuses et n'est pas soumise aux conditions de documentation pour l'expédition de substances dangereuses.
- Les batteries et l'emballage externe doivent porter clairement les indications "NON-DÉVERSANTE (NON-SPILLABLE), ÉTANCHE" ou "BATTERIE NON-DÉVERSANTE (NON-SPILLABLE BATTERY) ETANCHE".
- Les batteries doivent être maintenues en position verticale, à tout moment et emballées tel que requis pour éviter les courts-circuits.
- Le transport peut exiger l'emballage et de la documentation stipulant la nature et la quantité des marchandises, par les points d'origine/de destination/douane applicables telles qu'expédiées.

XV. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Etats-Unis:

EPA SARA Titre III

Section 302 EPCRA Substances extrêmement dangereuses (EHS):

L'acide sulfurique est une substance particulièrement dangereuse selon EPCRA avec une quantité seuil de planification (TPQ) de **1 000 lb.**

La notification EPCRA Section 302 est requise si **500 lb** ou une quantité supérieure d'acide sulfurique est présente sur un site (40 CFR 370.10). Une batterie automobile/commerciale moyenne peut contenir environ 5 lb d'acide sulfurique. Contactez votre représentant Exide pour obtenir des informations supplémentaires.

Section 304 CERCLA Substances toxiques:

Quantité rapportable (RQ) pour l'acide sulfurique renversé 100 % selon CERCLA (Superfund) et EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act) est **1 000 lb.** Les quantités rapportables locales et régionales pour l'acide sulfurique renversé peuvent varier.

Section 311/312 Catégorisation des risques:

Le reporting EPCRA Section 312 Étage deux est requis pour les batteries non-automobiles en présence d'acide sulfurique en quantités de **500 lb** ou plus et/ou si le plomb est présent en quantités de 10 000 lb ou plus.

Section 313 EPCRA Substances toxiques:

Notification du fournisseur: Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques toxiques soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du Titre III de Superfund Amendments et Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR Section 372.

<u>Produit chimique</u>	<u>CAS</u>	<u>Pourcentage par poids</u>
Plomb (Pb)	7439-92-1	67-77
Électrolyte: Acide sulfurique (H ₂ SO ₄)	7664-93-9	18-23
Cadmium (Cd)	7440-43-9	0,2-0,3

Si ce produit est distribué à d'autres fabricants avec les codes SIC de 20 à 39, cette information doit être fournie avec la première expédition de chaque année calendaire. **Remarque:** La condition de la notification du fournisseur Section 313 ne s'applique pas aux batteries qui sont des biens de consommation.

TSCA: Chaque produit chimique d'ingrédient répertorié dans la Section III de cette fiche signalétique et également répertorié dans le registre de TSCA.

OSHA: Considéré dangereux en vertu de la loi sur la communication des risques (29CFR1910.1200)

RCRA: Les batteries d'accumulateurs au plomb usées ne sont pas régies comme déchets dangereux lors du recyclage. L'acide sulfurique renversée est un déchet dangereux; déchet dangereux EPA numéro D002 (corrosivité).

CAA: Exide Technologies soutient les actions préventives concernant l'appauvrissement de la couche de l'ozone dans l'atmosphère en raison des émissions de chlorofluorocarbures et autres produits chimiques appauvrissant l'ozone (ODC) définis par l'USEPA comme substances de Classe I. Conformément à la Section 611 du Clean Air Act Amendments (CAAA) de 1990, finalisé le 19 janvier 1993, Exide a établi une politique visant à supprimer l'emploi des ODC de Classe I à la date butoir du 15 mai 1993.

Indice de risque NFPA pour l'acide sulfurique:

Inflammabilité (rouge)	=	0
Santé (bleu)	=	3
Réactivité (jaune)	=	2

Notifications et avertissements par état aux États-Unis	Identification	Notifications/Avvertissement
Californie	Proposition 65 de l'État de la Californie	AVERTISSEMENT: Ce produit contient du plomb et du cadmium, des produits chimiques connus dans l'état de Californie pour causer des cancers ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur.
		Les bornes de batterie, les borniers et autres accessoires contiennent du plomb et des éléments en plomb, matière reconnue en Californie comme étant à la source de cancer et de défauts de naissance ou autres dommages reproductifs. Les batteries contiennent également d'autres produits chimiques reconnus par l'État de la Californie aux États-Unis comme source de cancer. Se laver les mains après toute manipulation.
		Les produits chimiques suivants identifiés dans le produit fini, tel que distribué dans le commerce sont connus dans l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou d'avoir d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur: 1. Brouillards d'acides inorganiques comme l'acide sulfurique; CAS n°: 7664-93-9; 18-23% par poids 2. Plomb – CAS n°: 7439-92-1; 67-77% par poids 3. Cadmium – CAS n°7440-43-9 ; 0.2-0.3% par poids
	Émissions de composés organiques volatiles présents dans le produit de consommation	Ce produit n'est pas régi en tant que produit de consommation dans le cadre de la réglementation de CARB/OTC VOC, tel que vendu pour la destination prévue et dans la chaîne d'approvisionnement industrielle/commerciale.

Pays/Organisation	Identification	Notifications/Avertissement															
Canada	Toutes les substances chimiques dans ce produit sont répertoriées dans le CEPA DSL/NDSL ou sont exemptes des conditions de la liste.	Ce produit a été classé conformément aux critères de dangers des Règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique (FS) contient toutes les informations requises par le Règlements sur les produits contrôlés. Voir les exigences relatives à l'étiquetage des produits dans le Règlement sur les produits contrôlés.															
	NPRI et Règlement de l'Ontario 127/01	Ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises aux exigences de déclaration de l'INRP Canada et/ou en Ontario. Reg. 127/01: <table border="1" data-bbox="1024 394 1479 522"> <thead> <tr> <th>Chimique</th> <th>CAS n°</th> <th>% par pds</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plomb</td> <td>7439-92-1</td> <td>67-77</td> </tr> <tr> <td>Acide sulfurique</td> <td>7664-93-9</td> <td>18-23</td> </tr> <tr> <td>Cadmium</td> <td>7440-43-9</td> <td>0.2-0.3</td> </tr> <tr> <td>Cuivre</td> <td>7440-50-8</td> <td><1</td> </tr> </tbody> </table>	Chimique	CAS n°	% par pds	Plomb	7439-92-1	67-77	Acide sulfurique	7664-93-9	18-23	Cadmium	7440-43-9	0.2-0.3	Cuivre	7440-50-8	<1
	Chimique	CAS n°	% par pds														
Plomb	7439-92-1	67-77															
Acide sulfurique	7664-93-9	18-23															
Cadmium	7440-43-9	0.2-0.3															
Cuivre	7440-50-8	<1															
Liste des substances toxiques	Plomb Cadmium																
UE	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Tous les ingrédients restant dans le produit fini tels que distribués dans le commerce sont exemptés de ou sont déclarés dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.															
XVI. INFORMATIONS DIVERSES																	
DATE DE PARUTION: 1 février 2016																	
INFORMATIONS DIVERSES: SOURCES D'INFORMATION:	La distribution au Québec doit respecter la réglementation canadienne sur les Produits Contrôlés (RPC) 24 (1) et 24 (2). La distribution dans l'UE doit respecter les directives applicables à l'utilisation, l'importation/exportation du produit tel que vendu. Centre international de recherche sur le cancer (1987), Programme de monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme: Évaluations globales de la cancérogénicité: Une mise à jour des monographies du CIRC Volumes 1-42, Supplément 7, Lyon, France. Règlement du Travail 654/86 du Ministère de l'Ontario. Règlement concernant l'exposition à des produits chimiques ou d'agents biologiques.																
PRÉPARÉ PAR:	GNB INDUSTRIAL POWER UNE DIVISION D'EXIDE TECHNOLOGIES 3950 SUSSEX AVENUE AURORA, IL 60504-7932 U.S.A.																
L'ACQUÉREUR ET LES PERSONNES TIERCES ENDOSSENT LA RESPONSABILITÉ DU RISQUE DE BLESSURE CAUSÉE PAR LE MATÉRIEL SI DES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ RAISONNABLES NE SONT PAS SUIVIES TELLES QUE STIPULÉES DANS LA FICHE SIGNALÉTIQUE ET LE FOURNISSEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES BLESSURES INFLIGÉES À L'ACQUÉREUR OU PERSONNES TIERCES CAUSÉES PAR L'UTILISATION ANORMALE DU MATÉRIEL ET CELA MEME SI DES PROCÉDURES RAISONNABLES SONT RESPECTÉES. TOUTE PERSONNE UTILISANT CE PRODUIT, TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT DANS UNE ZONE OU CE PRODUIT EST UTILISÉ ET TOUTE PERSONNE MANIPULANT CE PRODUIT DOIT BIEN CONNAITRE LE CONTENU DE LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE. CETTE INFORMATION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE DE MANIÈRE EFFICACE AUX EMPLOYÉS ET AUTRES PERSONNES POUVANT ENTRER EN CONTACT AVEC LE PRODUIT. BIEN QUE LES INFORMATIONS RÉCOLTÉES ET STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES SOIENT CENSÉES ÊTRE EXACTES À LA DATE INDIQUÉE, EXIDE TECHNOLOGIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE POUR CES INFORMATIONS ET RENONCE À TOUTES RESPONSABILITÉS CONNEXES À LEUR EMPLOI. LES DESTINATAIRES SONT CENSÉS CONFIRMER DANS L'ANTICIPATION DU BESOIN QUE LES INFORMATIONS SONT ACTUELLES, APPLICABLES ET APPROPRIÉES À LEURS CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.																	
TOUJOURS PHOTOCOPIER LE DOCUMENT INTÉGRALEMENT																	